

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée des délégués (es) de

Réseau Santé de la Sarine, Villars-sur-Glâne



En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement) du Réseau Santé de la Sarine pour l'exercice comptable arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de Direction de l'Association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon les Normes suisses d'audit. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles sur la comptabilité des communes et aux principes de la comptabilité publique, conformément à l'article 86c LCo.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de recettes de CHF 411'163.39.

Marly, le 24 mars 2017

fidusar s.a.

Pierre-Alain Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Emilie Carrel
Révisseure agréée

Pierre-Alain Clément
Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral
Impasse du Nouveau-Marché 1, CP 104
CH-1723 Marly
ASR N° 502884

Tél +0848 848 438
Fax +0848 848 439
Mobile +41 79 691 85 26
pierre-alain.clement@fidusar.ch
www.fidusar.ch

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE